

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF761

présenté par

Mme Bassire, M. Reda, M. Masson, Mme Louwagie, M. Kamardine, Mme Kéclard-Mondésir,
M. Hetzel, M. Vialay, M. Cherpion et M. Lorion

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 72, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.